

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 9 décembre 2025 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2	AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	Départ après la délibération 6
5	AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Philippe OBISSIER
7	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8	AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Départ après la délibération 6
10	AIX-LES-BAINS	T MOREAU-JOUANNET Isabelle	
11	AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13	AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
14	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
15	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
18	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 5
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
20	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21	ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
22	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
25	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
26	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
28	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
30	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
31	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
32	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
33	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
34	MERY	T FONTAINE Nathalie	
35	MERY	T ROULET Stéphane	
36	MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN

37	MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
38	PUGNY-CHATENOD	T CROUZEVIALLE Bruno	Arrivé après la délibération 2
39	RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
40	SAINT OFFENGÉ	T GELLOZ Bernard	Départ après la délibération 7
41	SAINT OURS	T ALLARD Louis	
42	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
43	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
44	TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
45	TRESSERVE	T MOULIN Annie	Départ après la délibération 6
46	TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
47	VIVIERS DU LAC	T AGUETTAZ Robert	
48	VIVIERS DU LAC	T SCAPOLAN Martine	
49	VOGLANS	T BERNON Martine	
50	VOGLANS	T MERCIER Yves	

23 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
CHANAZ	HUSSON Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 décembre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 34 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 49 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 33 Année : 2025  
Exécutoire le : 16 DEC. 2025  
Publiée / Notifiée le : 16 DEC. 2025  
Visée le : 16 DEC. 2025

### EAU POTABLE

#### Tarifs de vente d'eau en gros applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Monsieur le Président rappelle les conventions de coopération établies avec les collectivités voisines de Grand lac en vue d'achat et de vente d'eau en gros :

- Convention de coopération Grand Lac /Grand Annecy délibérée le 22/06/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Communauté de Commune de Yenne délibérée le 21/09/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Rumilly Terre de Savoie et SAUR délibérée le 14/12/2021,
- Convention de coopération Grand Lac /Grand Chambéry délibérée le 29/03/2022.

Dans les conventions établies avec Grand Annecy, la Communauté de Commune de Yenne, Rumilly Terre de Savoie et la SAUR, le principe de réciprocité tarifaire sur les tarifs de vente d'eau en gros initiaux a été retenu, avec une actualisation annuelle par application du pourcentage d'évolution d'une facture type (120 m<sup>3</sup>) au sein de chaque agglomération.

Dans la convention établie avec Grand Chambéry deux points de vente d'eau ont été distingués :

- Niveau « Grand Chambéry » sur Voglans au niveau du Lac (altitude 234 m),
- Niveau « Feclaz » sur la commune des Déserts (altitude 1545 m).

Le principe de réciprocité tarifaire sur le tarif de vente d'eau en gros initial Niveau Grand Chambéry a été retenu, avec application d'un coefficient 1.5 pour définir le tarif Niveau Feclaz.

Il est proposé de faire évoluer les tarifs de vente d'eau en gros par application du pourcentage d'évolution d'une facture type 120 m<sup>3</sup> de Grand Lac.

Evolution facture type 120 m<sup>3</sup> (Aix-les-Bains) :

Tarifs Aix les Bains	2024	2025	2026
Part fixe €/an	66,09	70,98	75,56
Part variable €/m <sup>3</sup>	1,5246	1,5437	1,5508
Facture type 120 m <sup>3</sup> €/an	249,04	256,22	261,66
Evolution %		2,88%	2,12%

Les tarifs de vente en gros 2025 sont proposés ci-dessous :

Tarif VEG €HT/m <sup>3</sup> (redevance prélèvement en sus)	2024	2025	2026
VEG Grand Annecy	1,13 €	1,16 €	1,18 €
VEG CCY	1,03 €	1,06 €	1,08 €
VEG Rumilly	1,45 €	1,49 €	1,52 €
VEG Chambery Maillage Chambery	1,00 €	1,03 €	1,05 €
VEG Chambery Maillage Feclaz	1,50 €	1,54 €	1,57 €

Ces tarifs ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 26 novembre 2025.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les nouveaux tarifs de Vente En Gros pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Aix-les-Bains, le 9 décembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 45</li><li>- Présents et représentés : 52</li><li>- Votants : 52</li><li>- Pour : 52</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 33 : Tarifs de vente d'eau en gros applicables à compter du 1er janvier 2026

**Date de transmission de l'acte :** 16/12/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/12/2025

**Numéro de l'acte :** D5686 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20251209-D5686-DE

**Date de décision :** 09/12/2025

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
7. Finances locales  
7.2. Fiscalité  
7.2.5. Tarification eau et assainissement

